VILLE DE
MONTBRISON
DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

SD/MC 2025/982/AT
ARRETES\2025\TEMPORAIRES\STATIONNEMENT\AUTRES\DEMENAGEMENTS\
125KBESTDEMENAGEMENT20RCHENEVOTTERIE24DEC

LE MAIRE DE MONTBRISON

- VU le code de la route,
- VU le code pénal et son article R 610-5,
- VU les articles L 2212-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,
- VU l'arrêté de circulation urbaine du 26 janvier 1981,
- VU les arrêtés municipaux, temporaires et permanents, postérieurs à l'arrêté municipal de circulation urbaine précité, réglementant la circulation et le stationnement sur l'agglomération,
- VU la délibération en date du 19 décembre 2024 fixant les tarifs communaux pour l'année 2025,
- CONSIDERANT la demande formulée le 18 décembre 2025 par laquelle Monsieur Killian BEST domicilié 20 rue Chenevotterie à Montbrison (42600), sollicite l'autorisation d'occuper le domaine public par le stationnement d'un véhicule à cette même adresse pour assurer son déménagement le 24 décembre 2025,
- CONSIDERANT qu'il appartient au Maire de prendre les mesures nécessaires pour la sécurité des piétons et véhicules circulant sur le territoire communal,

ARRETE :

ARTICLE 1 : OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC / STATIONNEMENT / CIRCULATION
2 RUE SIMON BOYER POUR UN DEMENAGEMENT AU 20 RUE CHENEVOTTERIE
1-1-STATIONNEMENT - CIRCULATION

- Il sera interdit sur deux (2) emplacements de stationnement à tout autre véhicule que celui nécessaire aux opérations de chargement ou de déchargement.
- Monsieur Killian BEST sera dispensé des obligations liées au stationnement en zone de courte durée (disque horaire- zone bleue).
- La circulation devra être maintenue dans la rue.

ARTICLE 2 : DUREE DES DISPOSITIONS

- Les présentes dispositions seront effectives le MERCREDI 24 DECEMBRE 2025 de 7 heures à 13 heures.
- Monsieur Killian BEST s'engage à libérer le domaine public le plus rapidement possible.

ARTICLE 3 : SECURITE - SIGNALETIQUE
3-1-SIGNALETIQUE

- La signalisation sera mise en place par Monsieur Killian BEST pour information préalable aux usagers du domaine public.

3-2- AFFICHAGE

- Le présent arrêté municipal devra être affiché sur place.

ARTICLE 4 : SANCTIONS

- Les contrevenants aux présentes dispositions seront verbalisés et leurs véhicules pourront être mis en fourrière.

Mairie de Montbrison
1 place de l'Hôtel de Ville - CS 50179
42605 Montbrison Cedex
Tél : 04 77 96 18 18
Fax : 04 77 58 00 16
mairie@ville-montbrison.fr
ville-montbrison.fr

ARTICLE 5 : CLAUSES FINANCIERES

5-1 DROITS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

- Le pétitionnaire devra s'acquitter de la redevance d'occupation du domaine public en vigueur.
- Compte-tenu de la nature de l'occupation du domaine public (déménagement/emménagement), il ne sera pas perçu de droit d'occupation du domaine public.

5-2- SIGNALETIQUE

- Le prêt des panneaux d'interdiction de stationnement se fera au centre technique municipal (40 avenue Thermale/04 77 96 39 96) sur remise d'un chèque de caution de 37 euros qui sera rendu au moment de la restitution du panneau.

ARTICLE 6 : RECOURS

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de LYON dans un délai de 2 mois à compter de sa notification par voie postale ou internet (www.telerecours.fr).

ARTICLE 7 : PUBLICATION

Le présent arrêté municipal sera publié sur le site internet de la ville à compter du 19/12/25.

ARTICLE 8 : Monsieur le Directeur général des services, Madame la Commandante de la Brigade de Gendarmerie de Montbrison et Monsieur chef de la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 9 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le chef de la Police Municipale,
- Monsieur Killian BEST 20 rue Chenevotterie 42600 MONTBRISON, Killian.best2@gmail.com
- Pôle CTM / Espace public,
- Direction des Affaires Générales / recueil des actes administratifs,
- LFa/facturation eau et assainissement,
- LFa /OM-TRI,
- La Presse.

Le 19 décembre 2025
Pour Monsieur le Maire et par délégation
Serge DEMOLIERE
Directeur des services techniques

MAIRIE DE MONTBRISON * RÉPUBLIQUE FRANÇAISE * LOIRE

2025/982/AT
125KBESTDEMENAGEMENT20RUECHENEVOTTERIE24DECEMBRE